

SG 12 Motions de procédure

Motion : Nora Sanders/

CG42 2017-2018

Limites du Conseil

Que les limites du 42^e Conseil général de 2017 correspondent à la salle de réunion du Conseil général et aux communications par Adobe Connect et liaisons téléphoniques à ce lieu de rencontre.

Membres correspondants

Que les personnes suivantes qui seront présentes soient désignées membres correspondants de l'assemblée extraordinaire du 42^e Conseil général de 2017 et, à ce titre, soient autorisées à s'exprimer, mais non à proposer des motions ou à voter :

- les anciens modérateurs et modératrices de l'Église Unie du Canada
- les responsables du Conseil général, les ministres exécutifs, les cadres dirigeants, les secrétaires exécutives et la personne porte-parole (autochtone) du synode
- ceux et celles à qui la secrétaire générale a demandé d'agir comme personnes-ressources pour le Conseil

Membres de la table de gestion

Que la table de gestion pour l'assemblée extraordinaire du 42^e Conseil général de 2017 soit composée de :

- Fred Monteith, président
- Tim Reaburn
- Jordan Cantwell, modératrice
- Nora Sanders, secrétaire générale
- Diane Bosman, personne-ressource pour le Comité des affaires
- Cynthia Gunn, personne-ressource pour le Comité des affaires (assesseure-conseil)

Scrutateurs et scrutatrices

Que les scrutatrices pour l'assemblée extraordinaire du 42^e Conseil général de 2017 soient :

- Norma Thompson (scrutatrice en chef)
- Kathy McDonald

Personne chargée de la prise de notes

Que la personne chargée de la prise de notes pour l'assemblée extraordinaire du 42^e Conseil général de 2017 soit Susan Fortner.

Sujets soumis à l'assemblée extraordinaire du 42^e Conseil général de 2017

Que les sujets soumis à l'assemblée extraordinaire du 42^e Conseil général de 2017 soient les propositions suivantes :

- ECG 12 Date du démarrage de la mise en place de la révision globale
- EGC 13 Mandat et processus de nomination à l'Exécutif du 43^e Conseil général et pour la transition
- ECG 14 Mandat et processus de nomination pour la Commission concernant les limites géographiques

NOM 3 Recommandations pour les nominations à la Commission concernant les limites géographiques

Ordre du jour

Que l'assemblée extraordinaire du 42^e Conseil général de 2017 accepte comme ordre du jour celui qui a été distribué sous réserve que des modifications puissent y être apportées, au besoin, par le Conseil général, à la suite d'une recommandation de la table de gestion.

Procédures administratives

La modératrice présidera l'assemblée, se prononcera au besoin et s'assurera qu'il y a toute la latitude possible pour discuter et prendre des décisions. La modératrice appliquera les Règles de délibération et de procédure (annexe du *Manuel*). Advenant le cas où l'annexe ne répondrait pas à une question soulevée, ce sont les Règles de procédure de Bourinot qui prévaudront.

Les intervenants et les intervenantes :

- indiqueront leur intention de s'exprimer selon les directives fournies à l'assemblée;
- attendront que la modératrice leur accorde le droit de parole avant de parler;
- commenceront par décliner leur identité en indiquant leur nom, leur rôle et leur synode (ou leur poste, au besoin);
- se limiteront à une seule intervention sur une proposition donnée, sauf à la discrétion de la modératrice;
- offriront une nouvelle perspective ou donneront de nouveaux renseignements;
- seront brefs dans leurs commentaires, sauf à la discrétion de la modératrice.